

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 4 OCTOBRE 2012**

Le quatre octobre deux mille douze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de onze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 27 septembre 2012.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, L'HOSTIS Stéphanie, MARTIN Jean-Pierre, LE DÉVÉHAT Yannick, HOUEIX Magali, ÉLLIAS Claude, LE LIBOUX Claude, JOUAN Isabelle, ROBIN Evelyne, LE TROUHER Erwan.

Étaient absents excusés : DORN Delphine, DETLOF-CHAPUT Stéphanie.

Étaient absents non excusés : ÉZANIC Jean-Louis, MORAUT Philippe.

Secrétaire de séance : LE TROUHER Erwan.

AMORTISSEMENT SUR OPÉRATION ANTÉRIEURE

Conformément à la réglementation de la comptabilité publique, il convient d'amortir les travaux réalisés sur le budget communal. Une opération réalisée il y a plusieurs années n'a pas été amortie.

Il est proposé au conseil municipal de fixer la durée d'amortissement. Monsieur le Maire propose d'amortir cette opération sur 1 an à compter de 2012.

Le conseil municipal valide cette proposition.

DÉCISIONS MODIFICATIVES :

BUDGET COMMUNAL

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 4 telle que figurant ci-après :

BUDGET COMMUNAL

Investissement :

Recettes

- Compte 021 - 1475.37 € (prélèvement sur recettes fonctionnement)
- Compte 4818-040 + 1475.37 € (charges à étaler)

Fonctionnement :

Dépenses

- Compte 673 + 100.00 € (titres annulés sur exercice antérieur)
- Compte 6182 - 100.00 € (documentation générale et technique)
- Compte 023 - 1475.37 € (virement à la section d'investissements)
- Compte 6862-042 + 1475.37 € (dotation aux amortissements)

BUDGET LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 2 telle que figurant ci-après :

Exploitation

Dépenses

- Compte 605 - 10.00 €
- Compte 6615 + 10.00 €

MISE EN CONFORMITÉ DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité de 25 % de la cotisation pour la garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De participer à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 7 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée.

PERSONNEL COMMUNAL

Tableau des effectifs

M. le Maire fait savoir que le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 modifie le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au 1^{er} août 2012, à savoir :

Grade d'origine	Grade d'intégration
Rédacteur chef	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
Rédacteur principal	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
Rédacteur	Rédacteur

Il est proposé au conseil municipal de modifier les grades correspondants, à savoir :

Emploi	Temps travail	Grade d'origine	Grade d'intégration
Secrétaire Mairie	Temps complet	Rédacteur chef	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe

Recrutement des agents contractuels :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 apporte des modifications sur le recrutement des agents contractuels :

Les ordonnateurs devront désormais faire signer un contrat à chaque agent recruté pour tous les recrutements réalisés sur la base des articles 3 à 3-3 (l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 est réécrit et est éclaté en 6 articles : 3, 3-1, 3-2, 3-3, 3-4, 3-5).

La commune de GUERN est actuellement concernée par les articles 3 et 3-1 :

Une délibération avait été prise lors du conseil municipal du 3 avril 2008 autorisant le remplacement du personnel titulaire ou non titulaire momentanément indisponible.

Compte tenu de la loi du 12 mars 2012, cette dernière est obsolète,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND acte de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 apportant des modifications sur le recrutement des agents contractuels,
- VALIDE le recrutement d'agents contractuels en référence aux articles 3 à 3-3 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée,
- AUTORISE le Maire à signer tout document en ce sens.

CONVENTION D'UTILISATION D'UN FICHER NUMÉRIQUE – CADASTRE :

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre de l'élaboration du SCOT et de son suivi, le Pays de Pontivy a besoin des données issues des fichiers numériques d'informations graphiques relatives au cadastre. Il convient de signer une convention avec le Syndicat mixte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'utilisation de fichiers numériques d'informations graphiques relatives au cadastre.

APPEL D'OFFRES – GRAVILLONS DU CIMETIÈRE COMMUNAL :

Monsieur le Maire fait savoir que le cimetière communal a besoin d'un réaménagement, traitement des accès et gravillonnage.

Une consultation pour le gravillonnage a été réalisée auprès de 6 entreprises, à savoir :

- L'entreprise LE BADEZET de PONTIVY,
- L'entreprise HELLEC de GUEMENE/SCORFF,
- L'entreprise BRULÉ & WEICKERT de PLOURAY,
- L'entreprise EIFFAGE de PONTIVY,
- L'entreprise LE ROUZIC TP de MELRAND,
- L'entreprise CHAUVIRÉ de MALGUÉNAC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir l'entreprise LE BADEZET (moins disante) et demande à M. le Maire de négocier le prix de décaissement des allées.

Le conseil municipal souhaite retenir le principe de goudronnage des allées principales, correspondant aux deux entrées.

RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES POUR LA RUE DU STADE ET BODEREL :

Monsieur le Maire rappelle la décision prise lors de la réunion du 6 septembre 2012 concernant le relevé topographique de Boderel et de la rue du Stade. Un relevé plus important que prévu a été réalisé sur les 2 secteurs et le devis proposé s'élève à 1542.84 € TTC en lieu et place de 1255.80 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte la prise en compte de l'avenant de 287.04 € TTC et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant auprès de la SARL NICOLAS.

POINT SUR LES RÉUNIONS DE BREIZH BOCAGE :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a participé à la réunion du Comité de pilotage de Breizh Bocage le jeudi 20 septembre. Les communes concernées par le programme sont MALGUÉNAC, LE SOURN, PONTIVY et GUERN. L'objectif de Breizh Bocage est de restructurer les haies et les entrées de champs où un ravinement est constaté.

Une réunion publique, à laquelle sont conviés les exploitants, aura lieu le jeudi 11 octobre 2012 à 20 h à la salle polyvalente de GUERN. Monsieur le Maire précise que c'est la Chambre d'Agriculture qui a été retenue par Pontivy Communauté, après appel d'offre, pour suivre ce dossier.

Le bocage guernate est assez dense, puisqu'il existe 89 mètres de haies à l'hectare contre 65 m en moyenne sur le département. Sur ces 89 mètres, 60 % sont sans effet sur l'écoulement de l'eau, elles n'ont pas de caractère anti érosive.

Il est demandé de bien vouloir faire apparaître sur la carte déposée en Mairie les points où il y a des écoulements de boue. Sur cette même carte figurent 9916 mètres identifiés et souhaitables de haies sur talus ou billons anti érosives et 16607 mètres de haies de ceinture de bas-fonds.

POINT SUR LA RECHERCHE DE PARTENARIAT POUR LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS SOCIAUX AU LOTISSEMENT LES HAUTS DE BELLEVUE :

Ce projet est bien reparti et doit être repris par CAP LORIENT HABITAT. Les appels d'offres devraient être lancés au cours du mois de novembre.

Le démarrage des travaux est tributaire d'un accord de subvention du Conseil Régional.

Le planning prévisionnel de démarrage est février, mars pour un achèvement fin d'année 2013. Le projet est repris à 90 % de ce qui avait été fait par BSH, quelques ajustements sont en cours, le chauffage sera au gaz. La participation communale est identique à celle de BSH et les VRD seront à la charge de la commune.

SPECTACLE DE NOËL POUR LES ÉCOLES

Madame L'HOSTIS Stéphanie fait savoir que la commission en charge du choix du spectacle de Noël s'est réunie le 26 septembre 2012 et que le choix s'est porté sur un spectacle de conte – théâtre d'ombres intitulé « Galipette, le nuage qui fait des pirouettes », présenté par Catherine BELLINI.

Le spectacle présenté est interactif et haut en couleur, où Flora sollicite la participation des enfants avec des formules magiques et un gestuel qui font progresser le récit.

C'est un spectacle tout public à partir de 2 ans d'une durée de 45 mn qui sera présenté à la salle polyvalente le vendredi 7 décembre à 14h30. La prestation s'élève à 600 €.

PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU STADE ET DU VILLAGE DE BODEREL :

Monsieur le Maire présente les plans d'avant-projet des 2 secteurs, à savoir :

Rue du Stade. Largeur limitée à 5.50 m. Les allées (trottoirs) seront réalisées en béton désactivé et en sable, un cheminement est prévu des escaliers du Lotissement Les Hauts de Bellevue jusqu'au carrefour du centre bourg. Quelques places de stationnement seront aménagées et un plateau surélevé destiné à réduire la vitesse des véhicules, est prévu à la jonction de l'entrée du Lotissement des Ajoncs. Les réseaux électriques et téléphoniques seront enfouis.

Boderel :

Monsieur le Maire précise que le secteur de Boderel est traité en raison des inondations subies par les riverains.

Vitesse limitée à 50, création de 2 plateaux à chaque entrée de village. Rétrécissement de la voie de circulation à 5.50 m. Des allées sablées seront réalisées de chaque côté de la voie de circulation, les eaux pluviales seront traitées de manière à supprimer les inondations subies par la population. Un aménagement et rétrécissement du carrefour de Vorlen sera réalisé.

Les premières estimations des travaux présentés par la SARL NICOLAS s'élève à :

- 206 292 € pour la rue du Stade (sans l'effacement des réseaux)
- 175 925.62 € pour le village de Boderel.

OPÉRATION PROGRAMMÉE SUR L'AMÉNAGEMENT DE L'HABITAT (OPAH)

Monsieur le Maire rappelle que Pontivy Communauté a lancé une opération programmée d'amélioration de l'habitat. Les objectifs de l'OPAH sont :

- de lutter contre la précarité énergétique des logements,
- de lutter contre l'habitat indigne et insalubre
- d'adapter les logements au vieillissement et au handicap,
- de développer l'offre locative privée.

Les travaux éligibles sont :

- les travaux d'amélioration énergétique (système de chauffage, isolation ...),
- l'assainissement (installation individuelle jugée non acceptable par le SPANC),
- l'habitat indigne, très dégradé, insalubre,
- les travaux pour l'autonomie des personnes âgées ou handicapées (élargissement des ouvertures, sanitaires adaptés ...)

Pour les propriétaires occupants les aides sont soumises à des conditions de ressources.

Exemples d'aides :

1. Aménagement d'une salle de bains et pose de volets roulants. Coût des travaux 13285 €, financé comme suit : l'ANAH 5541 €, le Conseil Général 3500€, Pontivy Communauté 1000 €, reste à charge du propriétaire 3243 €.
2. Rénovation installation assainissement. Coût des travaux 5522 €, financé comme suit : Pontivy Communauté 802 €, à charge du propriétaire 4320 €.

LES RENDEZ-VOUS NOMADES

Monsieur MARTIN Jean-Pierre fait savoir que L'art dans les chapelles continue à faire connaître le patrimoine et l'art contemporain au travers des rendez-vous nomades organisés chaque mois dans la région.

Le dimanche 14 octobre, il est proposé de découvrir le patrimoine religieux de la commune de Guern. Les chapelles de Saint-Meldéoc et Notre-Dame de Quelven étant ouvertes tout l'été, la visite comprendra :

- l'église de Guern,
- les chapelles Saint-Gilles, Saint-Jean, Saint Salomon et Saint-Eloi

qui seront exceptionnellement ouvertes. Le rendez-vous est fixé à 14h30 à l'église de Guern.

CIRCUITS DE RANDONNÉES – PONTIVY COMMUNAUTÉ

Monsieur MARTIN présente la pochette plastifiée, reliée à un large cordon en tissu contenant les circuits de randonnées, réalisée par Pontivy Communauté. Ces pochettes sont en vente à l'office du tourisme de Pontivy.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE DES SENIORS

Monsieur ELLIAS rappelle la conférence du 9 octobre 2012 à 14 h 30 à la salle polyvalente, organisée par Pondi Clic, la commune de GUERN et le Conseil Général du Morbihan, sur la sécurité routière des seniors.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt-deux heures vingt minutes.